



## SOMMAIRE

1. Cultures d'été, priorité au désherbage
2. Semis de sarrasin
3. Vu en plaine, l'arrivée de la rouille jaune

## AGENDA

### Démonstrations désherbage mécanique

Maïs 14 h 00 – Wizernes (62)  
Choux-fleurs 10 h 30 Saint Monelin (59)

### Formation plantes bio indicatrices

4 juin à Fère en Tardenois (02)

### Journée technique régionale du 18 juin

Le programme et inscription en fin de JT !

## Le clin d'œil météo

«A la Sainte-Julie (22 mai), le soleil ne quitte pas son lit.»

## OBSERVATIONS ET CONSEILS

Après cette période pluvieuse, le beau temps devrait être de retour pour au moins une dizaine de jours. La plupart des semis de tournesol et maïs ont été réalisés fin avril/début mai. Avec 15 jours de pluie, les désherbages ont souvent pris du retard...

### 1. Cultures d'été, priorité au désherbage !

➤ **Tournesol** – les stades de la culture s'échelonnent en fonction des dates de semis, de 2 à 4 feuilles vraies (implantation du 10- 15 avril vs fin avril).

Les derniers comptages réalisés à Valdampierre, semis du 10 avril, montrent que les populations de tournesol relevées 15 jours après le semis ont très peu évolué. Le désherbage réalisé à la herse étrille à câble le 7 mai sur des tournesols à 2 feuilles s'est donc révélé sélectif. Aujourd'hui, de nouvelles levées d'adventices sont observées.

**La priorité est donc le désherbage dès que les sols seront ressuyés. Si l'on observe des relevées, il peut s'agir d'une intervention à la herse étrille (mauvaises herbes peu développées moins de 4 feuilles) ou un binage.**



Tournesol à Valdampierre – semis du 10 avril – 60 000 plantes/ha

**Le seuil de retournement de la culture est à moins de 4 pieds/m<sup>2</sup>.** Avec 35 000 pieds/ha correctement repartis, la parcelle est viable, surtout si l'enherbement est maîtrisé. Si les dégâts sont uniquement sur cotylédons, cela ne porte pas à conséquence.

- **Maïs** – Comme pour le tournesol, le développement de la culture est étroitement lié à la date de semis, de germination à 2 feuilles vraies (implantation du 8 mai - vs semis fin avril).

**La stratégie de désherbage portera dès que l'on pourra entrer dans les parcelles :**

- **pour les semis réalisés en mai, sur une intervention à la herse étrille en prélevée du maïs (désherbage à l'aveugle)**
- **ou pour les semis à 2 feuilles, par un premier passage de houe rotative (plus sélective) ou de herse étrille (plus efficace) selon le niveau d'enherbement observé.**



*Maïs à 2 feuilles semé le 28 mai à Vesles et Caumont (02)*



*Maïs semé le 8 mai à Juvignies (60)*

En deçà de 60 000 pieds/ha répartis de façon non homogène, un ressemis s'avère souvent nécessaire, **surtout si le salissement est important**. Une date de semis plus tardive (fin mai) est moins pénalisante pour un maïs grain qui pourra être récolté plus tardivement, avec des taux d'humidité élevés. En adaptant le choix variétal ( G0 systématique).

Pour vérifier votre choix variétal : <https://www.varmais.fr/variete/choisir-variete/54669/detail>

- **Soja** – le retour de la pluie a permis aux semis de fin avril de lever correctement comme le montre nos parcelles semées sur la plateforme de Vesles et Caumont (visite du 18 juin prochain !)



*Soja semé le 28 avril - Vesles et Caumont*

Le temps froid de ces 10 derniers jours limite l'évolution de la culture et des adventices.

Comme pour le tournesol et le maïs, la priorité porte désormais sur un premier désherbage, sur des adventices jeunes.

**Au stade 1<sup>ère</sup> feuille unifoliée, la herse étrille permet d'agir sur le rang et sur les levées en cours, avant le premier binage.**



# Produire autrement

*la bio nous inspire !*



**Le 18 juin,**  
venez rencontrer nos  
partenaires et découvrir des  
solutions concrètes, innovantes  
et adaptées à vos systèmes.



## Programme

**10h10 et 14h00**

**Colza robuste : une solution pour réduire les intrants ?**  
Terres Inovia

**11h25 et 15h20**

**Cultures de printemps : associer pour mieux valoriser !**  
Agri Obtention / Biocer / Bio Hauts-de-France / Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais

**10h10 et 14h00**

**Des pommes de terre tolérantes au mildiou : des variétés prometteuses !**  
Bio Hauts-de-France / Chambre d'agriculture de la Somme

**11h50 et 15h45**

**Cultures d'été : diversifier ses assolements.**  
Ceresia / NatUp / Chambre d'agriculture de l'Oise

**11h25 et 15h20**

**Gestion des adventices vivaces sans recours aux herbicides.**  
Agro-Transfert

**11h00 et 14h55**

**État structural des sols : un pilier essentiel de la fertilité.**  
Chambre d'agriculture de l'Aisne

**11h50 et 15h45**

**Fertiliser autrement : mieux valoriser les apports organiques.**  
Chambre d'agriculture de l'Aisne

**11h00 et 14h55**

**Le progrès génétique au service de céréales en bonne santé.**  
Chambres d'agriculture de l'Aisne et du Nord-Pas-de-Calais / Lemaire Deffontaines / Céréisia

**10h35 et 14h30**

**Désherbage mécanique de la betterave : une approche concrète !**  
ITB 02

**12h10 et 16h10**

**Qualité de l'eau et chanvre : quiz et bonnes pratiques.**  
Chambre d'agriculture de l'Aisne

**10h35 et 14h30**

**Biodiversité fonctionnelle : la cultiver pour en tirer les bénéfices.**  
Chambres d'agriculture de l'Aisne et du Nord-Pas-de-Calais

**En continu de 10h à 17h**

- Présentation du matériel de gestion de l'enherbement utilisé sur l'exploitation.
- Visite libre des stands avec échanges et présentations.

Ils seront également présents : Maréchal, FarmDroid, Chanvrière de l'Aube

**Pour des raisons logistiques merci de vous inscrire via le QR code ci-dessous avant le 1 juin. Merci ! Pierre DURAND**



*Scannez le QR CODE !*



Avec la participation de :



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur [www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr). Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME [megane.guillaume@npdc.chambagri.fr](mailto:megane.guillaume@npdc.chambagri.fr) (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – [gilles.salitot@oise.chambagri.fr](mailto:gilles.salitot@oise.chambagri.fr) (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires (CA Oise – N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)

